

PROCES VERBAL
Mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT **Adjoint**
Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHÉ, Mme Pascale BACQUET **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Grégory THIBAUD représenté par M Jean-Paul ANGLADE
M Pierre de MONTALEMBERT représenté par M Daniel MATHÉ
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Pascale BACQUET

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2023**
- Monsieur le Maire demande a rajouté une délibération pour pouvoir demander la subvention DETR 2024 pour la construction des services techniques.
- **Désignation du secrétaire de séance** : M Philippe BARRAULT
- **Délibération sur la dissolution du syndicat intercommunal de gestion et de fonctionnement du foyer résidence La Chesnaie et la répartition de son actif et passif entre les collectivités membres**

Pour faire suite à la fermeture du foyer résidence La Chesnaie à Livry-sur-Seine, dont Boissettes était membre de son syndicat, une procédure de dissolution a été entamée. Cette procédure vise à régler la répartition de l'actif et du passif du foyer entre les communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la dissolution du syndicat intercommunal de gestion et de fonctionnement du foyer résidence La Chesnaie et la répartition de son actif et passif entre les collectivités membres.

- **Délibération sur l'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables : ZAER**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER, vise à accélérer les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Ainsi les communes se sont engagées à une concertation avec les habitants pour connaître leurs besoins. Un appel à concertation a été mené par la commune de Boissettes du 1^{er} au 15 décembre 2023. Aucun besoin n'a été recensé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Indique qu'il n'y a aucune zone définie sur la commune de Boissettes, pour l'implantation de système de production d'énergies renouvelables : ZAER

- **Délibération sur l'instauration du temps partiel au sein de la commune de Boissettes pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels**

Afin de se conformer à la réglementation du travail des collectivités territoriales, la commune de Boissettes doit instaurer les modalités d'exercice du travail à temps-partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'instauration des modalités d'exercice du travail à temps-partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels.

- **Délibération sur le montant à verser à la commune de Boissise-la-Bertrand pour le cinéma en plein air 2023**

Vu la nécessité de participer aux frais engagés par la commune de Boissise-la-Bertrand pour le cinéma en plein air.

Vu la quote-part de la commune de Boissettes de 1745.78 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le versement de la somme de 1745.78 euros à la commune de Boissise-la-Bertrand pour participation au cinéma en plein air 2023.

- **Délibération sur la décision modificative n° 8 au budget 2023**

Vu le budget primitif 2023 de la commune, et la nécessité d'augmenter les crédits du chapitre 65, pour le paiement de la participation au cinéma en plein air 2023. L'augmentation de crédit est proposée à 2000,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'augmentation de crédit de 2000,00 euros au chapitre 65.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention DETR 2024**

Dans le cadre de la construction des futurs services techniques derrière la salle de « l'Ecole », la commune est en droit de demander une subvention DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) pour le financement du projet.

Le projet est évalué à 500 000,00 euros ttc.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire de demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention DETR 2024, d'un montant de 500 000,00 euros, pour la construction des futurs services techniques.

Tour de table :

Environnement : les arbres à planter pour la cour de « l'Ecole » ont été choisis.

Un dépôt sauvage a été constaté il y a quelques semaines, après relevé de la plaque minéralogique, le propriétaire a été retrouvé et passera devant le tribunal.

Sécurité : les panneaux du village doivent être remplacés pour usure.

Ecole : La réunion sur le projet éducatif de territoire a eu lieu à l'école Les Fontaines à Boissise-la-Bertrand. Il a été exposé les projets qui se sont déroulés en 2023 et l'orientation de ceux de 2024.

Travaux : Afin d'étudier l'enfouissement de l'éclairage public, avenue Charles de Gaulle, la commune va inscrire ces travaux au programme 2025 du Sdesm.

Quelques dates :

Le 2 juin 2024 : les olympiades de l'école Les Fontaines

Le 9 juin 2024 : concours photos sur les minéraux

Le 29 juin 2024 : cinéma en plein air 2024

Le 7 juillet 2024 : portes ouvertes au club nautique chemin des Praillons

Philippe BARRAULT
Secrétaire de séance



Thierry SEGURA
Maire

